Université du Québec à Montréal
Faculté des sciences
Département de mathématiques – Section actuariat

ACT-1040 : Introduction à l'assurance IARD – Plan de cours

Hiver 2015

Cours obligatoire - 3 crédits

Enseignant : Germain Denoncourt, FCAS, FICA (chargé de cours)

Coordonnées : Département de mathématiques
Disponibilités : PK-1350 (prévu : lundis 16h30-18h00)
Par courriel : denoncourt.germain@uqam.ca

Démonstrateur\assistant: Aucun, ou à venir

Cours préalables : Aucun

Horaire du cours : Cours magistral en classe : lundi 13h30 – 16h30 (local PK-1350)
Matériel obligatoire : Notes de cours sur Moodle.

Description du cours (site web UQAM, janvier 2015)

Les objectifs de ce cours sont les suivants : initier l'étudiant aux principes et fonctions de l'assurance IARD (Incendie, Accident et Risques Divers). Définition des risques couverts et des types de couvertures des régimes d'assurances privés et de la Société d'Assurance Automobile du Québec (SAAQ). Introduction à la tarification : la prime et ses composantes. Fréquence et sévérité. Changement de taux. Méthode de la prime pure. Méthode du taux de sinistralité. Expositions et primes souscrites, acquises et non acquises. Sinistres encourus, payés et en suspens. Réserves. Bases statistiques. Réassurance.

Contenu du cours

Nous verrons notamment des éléments concernant : les aspects mathématiques de la tarification actuarielle en assurance IARD, l'assurance automobile dans quelques provinces canadiennes, au Québec et hors Québec, et pour un état des USA. L'assurance habitation, l'assurance commerciale (incluant l'assurance responsabilité, l'assurance des fermes et l'assurance récolte), quelques assureurs gouvernementaux, la réassurance, la gestion des risques, et divers autres concepts majeurs en assurance IARD, tels les bases statistiques de regroupement des données selon les années de police, années de survenance et année de déclaration, seront aussi étudiés. Du matériel supplémentaire (et/ou références de sites web) sera peut-être fourni par courriel ou sur place, au cours. Des exemples de questions des années précédentes seront fournis. Vérifiez votre courriel UQAM et Moodle régulièrement.

Évaluation

Description des évaluations

Examen partiel de mi-session :	**Lundi le 9 mars à 13h30**	Local à déterminer
Examen final :	**Lundi le 27 avril à 13h30**	Local à déterminer

Chaque examen compte pour 50% de la note globale. La note de passage globale est de 50%.

La matière pour l'examen final n'est pas cumulative, i.e. ne porte pas sur la matière vue pour l'examen partiel, sauf bien sûr pour les principes mathématiques et autres principes reliés et vus au cours, et sur la compréhension de la partie 1.

Toute tentative de plagiat sera référée au comité de discipline de la Faculté des Sciences et peut entraîner de lourdes conséquences pour l'étudiant impliqué.

Remarques supplémentaires

- La note finale (en lettre, A+, A, etc.) pour le trimestre sera attribuée en fonction de l'atteinte des objectifs à travers les deux évaluations (examen partiel, examen final). Le barème suivant est prévu. La distribution des résultats dans le groupe pourrait aussi être utilisée, si la distribution diffère de celle des années précédentes, ou pour autre raison jugée valable par l'enseignant. Aucune autre opportunité (travail supplémentaire, etc.) d'augmenter le nombre de points ne sera allouée.

Note	Min inclus	Max exclus	Note	Min inclus	Max exclus
A+	85		B+	74	77
A	81	85	B	71	74
A-	77	81	B-	68	71

Note	Min inclus	Max exclus	Note	Min inclus	Max exclu
C+	65	68	D+	54	58
C	62	65	D	50	54
C-	58	62	E	0	50

Seules les calculatrices acceptées par la Society of Actuaries / Casualty Actuarial Society seront admises pour les examens. Aucun téléphone intelligent ou autre appareil électronique ne sera permis, ni aucune notes de cours.

Politique de reprise d'examen

Aucune reprise d'examen ne sera permise, à moins de conditions exceptionnelles. La reprise d'examen n'est pas un droit mais un privilège. Dans de très rares où une reprise aura été autorisée par l'enseignant et par le département, l'examen de reprise sera plus habituellement difficile que l'original pour tenir compte du temps d'étude supplémentaire disponible, par souci d'équité pour les autres étudiants.

Plagiat, fraude et tricherie

L'UQAM a récemment instauré une politique de « tolérance zéro » pour les infractions listées au Règlement # 18. Par conséquent, toute infraction de ce type sera immédiatement sanctionnée. Le Règlement complet et son application à la Faculté des sciences sont disponibles sur le site web de l'UQAM.

Bibliographie

- Notes de cours obligatoires sur le site web Moodle de l'UQAM
    - www.moodle.uqam.ca
- Référence facultative, disponible gratuitement sur le site de la Casualty Actuarial Society
    - Werner and Modlin, Basic Ratemaking, Casualty Actuarial Society, 2010.

Calendrier

Lundi 12 janvier : 13h30-16h30 : début des cours.
Lundi 2 mars octobre : Il n'y a pas de cours, semaine de lecture.
Lundi le 9 mars à 13h30 : Examen partiel de mi-session (50% de la note finale).
Lundi le 27 avril à 13h30 : Examen final (50% de la note finale).

G. Denoncourt, 12 janvier 2015.